

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE QUARTIER
30 MAI 2011 À 18H30 À LA MPT

18 Présents : Michel PERRIER, Renée RIO, Jeannine REBILLET, Eliane VIGNE, Marc RAIFFE, Jean-Paul OLU, Françoise REMOUE, Frank MONMAGNON, Romain VALLON, Gildas HENOU, Laurent LAMPIN, Clément CHARTIER, Maurice VIVIER, Stéphanie BILLON, Jacques PETIT, Sylvie MONMAGNON, Martine VACHIER, Françoise BRUGIERE
Excusés : Serge BOTTET, Edwige ROCHE, Laurence REY (Mairie)

1 Soirée d'inauguration du 24 juin 2011

Le programme prévisionnel de la soirée d'inauguration est le suivant :

18 h00 Accueil ; jeux à définir (pétanque, jeux pour enfants ?)

19 h 30 Apéritif offert par la MPT ; accueil des élus de Bourg les Valence

Puis repas partagé et groupe d'animation style Chanson française avec « l'Absent grave »¹

Le Pôle image de la Cartoucherie et le Maire pourraient être invités.

Une information sera à faire (affiches, écoles, presse, porte à porte) et un flyer pour avertir les voisins. Une répartition de la distribution est à prévoir par rue. La feuille de présence indique la répartition suivante, à compléter :

- impasse des chalets : Renée RIO, Jeannine REBILLET et Eliane VIGNE
- balcon des cévennes : Jean-Paul OLU
- rue des réservoirs, de la cartoucherie, du jardin Paulin : Françoise REMOUE
- rue des chalets : Françoise BRUGIERE

2 Organisation et fonctionnement du Comité

Les élus (MM Pailhes et Schwartzmann) ont été informés de la soirée d'inauguration et une demande de rendez-vous a été formulée par la présidente de la MPT.

2.1. Objectifs

Proposition de l'ordre du jour : le Comité est un espace de rencontres destiné à constituer un cadre d'expression, de réflexion et d'action pour l'ensemble des personnes intéressées par la vie et l'aménagement du quartier, selon trois axes :

- instaurer du lien social entre les habitants
- créer un lieu de réflexion sur l'évolution du quartier
- organiser des manifestations marquant la vie du quartier

Cette proposition semble satisfaire le plus grand nombre. Elle correspond aux statuts de la MPT, ce qui engage à intégrer le comité au sein de la MPT, dans un pôle spécifique. La dénomination QUARTOUCHONY est adoptée par 16 présents (2 abstentions : choix du nom trop précipité).

Cependant, une riche discussion s'engage sur les limites du comité, avec la proposition d'une autre option : le comité est un espace libre de discussion et de réflexion sur la vie du quartier, ouvert à tous, les animations étant gérées par la MPT. La MPT serait alors composée de 3 « pôles » (activités, animations, comité de quartier).

¹ Présentation du groupe sur leur site internet (<http://labsentgrave.fr>) : Notre répertoire est composé de créations originales. Les textes et les mélodies sont signés de Frédéric Lamy et arrangées par tout le groupe. "L'absent grave" se cantonne à faire de la chanson française et c'est bien suffisant. Les thèmes abordés sont variés, jamais tout à fait légers, poétiques, jamais tout à fait rebelles... L'humour n'est pas très loin mais il est souvent gorgé d'ironie comme en témoignent les célèbres "Valse du divorce" et "L'enterrement de la Castafiore".

Aucune proposition ne fait l'unanimité. Un consensus se dégage néanmoins sur la nécessité d'assurer la liberté de présence au sein des groupes de réflexion.

2.2. Fonctionnement

2.2.1. Vie des « groupes de travail »

Proposition de l'ordre du jour : les différents groupes échangent entre eux selon des modalités qui leur appartiennent. Un bilan est effectué régulièrement auprès des autres membres du Comité lors des réunions périodiques.

Cette idée est retenue, les groupes devant rechercher des « propositions collégiales qui rassemblent plutôt qu'elles ne divisent ». La participation du plus grand nombre à ces groupes doit être assurée, chacun étant libre de moduler sa participation comme il le souhaite.

2.2.2. Adhésion

L'idée d'un comité de quartier hébergé par la MPT semble satisfaire : cette option pourrait être mise à l'épreuve du temps.

La cotisation à la MPT resterait sur la base du volontariat, conseillée mais non obligatoire. Cette proposition sera soumise à l'approbation du Conseil d'Administration de la MPT.

2.2.3. Représentation extérieure

Il est proposé de désigner 2 « représentants » au sein des membres du Comité, distincts de la MPT, pour une période de 6 mois, pour le représenter auprès des organismes extérieurs (Mairie en particulier).

A l'issue de débats nourris, Laurent LAMPIN et Gildas HENOU sont désignés pour une durée de 6 mois, pour jouer un rôle de coordination des activités du comité et de préparation des réunions.

2.2.4. Modalités de prise de décision

Il est proposé que les décisions éventuelles du comité sont prises collectivement. Les membres du Comité ne peuvent s'engager individuellement en son nom sans un mandat acté lors des réunions périodiques. S'il y a impact sur la structure ou le budget de la MPT, il faut l'accord du conseil d'administration de la MPT.

Il est également proposé que les groupes de réflexion ne soit pas des instances de décision mais de discussion, un état des lieux des débats étant ensuite repris dans les compte-rendu. Le risque d'une prise de décision ou de position du comité pourrait en effet être interprétée « politiquement ».

2.2.5. Périodicité des réunions

Les réunions mensuelles sont maintenues, le dernier lundi de chaque mois à 18h30, dans les locaux de la MPT ; l'ordre du jour sera préparé et adressé aux membres du Comité par le « représentant ». Les groupes de travail ont plus de latitude pour organiser leurs propres réunions et présenter leurs idées le lundi.

La prochaine réunion est programmée le **lundi 27 juin à 18h30** à la MPT.

La réunion se termine un peu plus tard que prévu / 20 h 45

Pour contacter le comité de quartier et ses représentants, il est rappelé l'existence d'une adresse mail spécifique :

quartier.chony@free.fr